

Le mardi 10 mai 2022
à 18 h 30 à l'école des Sommets

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2022
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. Rapport budgétaire du conseil d'établissement (adoption)
6. Code de vie 2022-2023 (adoption)
7. Principes d'encadrement des coûts
8. Guide des parents pour le service de garde 2021-2022 (adoption)
9. Campagnes de financement (suivi)
10. Voyages et activités de fin d'année
11. Informations et correspondance
 - 11.1 Présidente
 - 11.2 Déléguée au comité de parents
 - 11.3 Enseignants (Bons coups à l'école, etc.)
 - 11.4 Service de garde
 - 11.5 Direction
 - 11.5.1 Agrandissement de l'école
 - 11.5.2 Projet stationnement des autobus
12. Autres objets d'étude :
 - 12.1 Berlingots de lait



-
13. Période de questions du public
 14. Date et heure de la prochaine séance : Le mardi 14 juin 2022 à 18 h 30
 15. Levée de la séance.

Karol-Ann Morin, présidente

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)